

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

Portant création du Bureau du Sous-
Ordonnancement de NATITINGOU

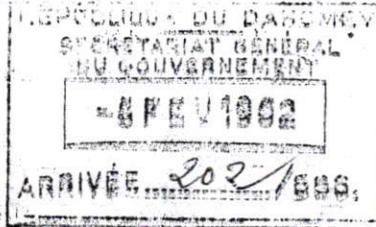
MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SOMMAIRE

a/s

Création Bureau Sous-
Ordonnancement NATI-
TINGOU



- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;
- VU le décret n°38I/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement du Dahomey;
- VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la Loi 6I-35 du 14 Août 1961 portant création du Trésor National de la République du Dahomey;
- VU le décret n°366/PR/MFB/CAB du 23 Novembre 1961 portant nomination de Préposés du Trésor National;
- VU l'arrêté n°54/MFEP. du 28 Novembre 1960 portant création des Paieries de Natitingou et de Lokossa
- VU le décret du 30 Décembre 1942 sur le régime financier des anciens Territoires d'Outre-Mer notamment en son article 105 modifié par le décret du 26 Août 1944 ensemble tous actes modificatifs subséquents;
- VU le Télégramme Officiel n°19/PR du 17 Janvier 1962 du Président de la République demandant la création d'un Bureau de Sous-Ordonnancement à Natitingou;
- SUR Proposition du Ministre des Finances et du Budget;

□) E C R E T E

ARTICLE 1er. - Il est créé à Natitingou un Bureau de Sous-Ordonnancement Le ressort Territorial de ce Sous-Ordonnancement est la Sous-Préfecture de cette localité.

ARTICLE 2. - Le Sous-Préfet de Natitingou est nommé Sous-Ordonnateur-Délégué du Budget National du Département du Nord-Ouest.

ARTICLE 3. - Le Préposé du Trésor à Natitingou sera chargé du Paiement des mandats émis par le Sous-Ordonnateur-Délégué.

ARTICLE 4. - La date d'ouverture du Sous-Ordonnancement de Natitingou est fixée au 1er Février 1962

.....

ARTICLE 5.- Le Ministre des Finances et du Budget, le Trésorier-Payeur et le Sous-Préfet de Natitingou, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS

- ORIGINAL.....1
- P.R.....5
- S.G.C.M.....4
- M.F.B.....13
- TRESOR.....16
- C.F.....2
- S/PREFECTURE.....30
- B.F.....10
- J.O.R.D.....1
- PREFECTURES.....6
- AS. NAT.....8

PORTO-NOVO, le 2 FEVRIER 1932
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

H. MAHA

PAR
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

LE TRESORIER-PAYEUR

VU
LE CONTROLEUR-FINANCIER